

RÉCUPÉRATION DES ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES : LE DÉCRET 2014 -928 DU 19/08/2014

Category: [Commande, livraison](#)

Tag: [Tableau d'honneur](#)



La récupération des produits électriques et électroniques évolue !

Le décret qui vient d'être publié renforce les obligations des professionnels. Vous trouverez ci-dessous l'intégralité de ce décret qui touche à plusieurs domaines :

[Décret n° 2014-928 du 19 août 2014 relatif aux déchets d'équipements électriques et électroniques et aux équipements électriques et électroniques usagés](#)

Mais pour que vous puissiez connaître précisément ce qui change au 20 août 2014 :

L'article 4 du décret : [Code de l'environnement - Article R543-180](#)

